

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 44

Membres présents : 30

**OBJET : 2008/C12/01**

**Autorisation de recrutement  
d'agents non titulaires pour  
faire face à un besoin  
occasionnel  
Année 2009**

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

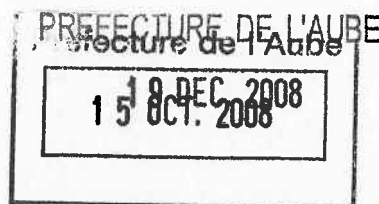
Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008



**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel – Année 2009**

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services en particulier lors des périodes de surcharge de travail (au moment de l'élaboration du budget, pour la gestion administrative des contrats de traitement des déchets ménagers, ...),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
69	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

« 1. **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

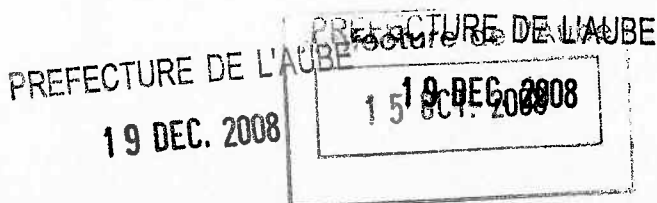
- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché
- Ingénieur
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> Classe

2. **PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3. **DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;

4. **DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Madame la Présidente, mais qui ne pourra pas être supérieure à trois mois renouvelable une seule fois de manière expresse.

5. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2009 aux chapitres et articles prévus à cet effet. »



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 14 Décembre 2008  
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 44

Membres présents : 30

**OBJET : 2008/C12/02**

**Autorisation de recrutement  
d'agents non titulaires de  
remplacement  
Année 2009**

Acte rendu exécutoire :

**19 DEC. 2008**

Après dépôt en Préfecture le :

**19 DEC. 2008**

Et publication le :

**19 DEC. 2008**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

**19 DEC. 2008**

PREFECTURE DE L'AUBE

**19 DEC. 2008**

PREFECTURE DE L'AUBE

**15 DEC. 2008**

**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement  
Année 2009**

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale de 1 an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.

Elle propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
69	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

1. **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour les cadres d'emplois suivants :

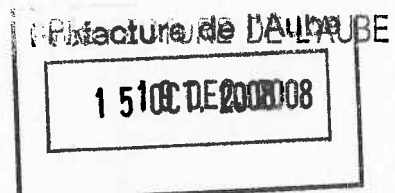
- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché
- Ingénieur
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> Classe

2. **PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3. **DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008



4. **DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Madame la Présidente, leur intérim cessant automatiquement à la date de reprise du travail des agents défaillants.

5. **DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

6. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2009 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 14 Décembre 2008  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE  
19 DEC. 2008

PREFECTURE DE L'AUBE  
15 09 DEC 2008

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit  
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

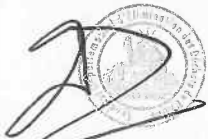
Et publication le :

19 DEC. 2008

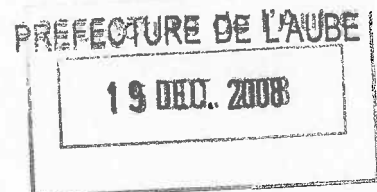
Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



**Budget principal 2008 – Décision modificative n°1**

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu la délibération n°2008/C03/03 en date du 5 mars 2008 adoptant le Budget Primitif,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

**DECIDE** de modifier le Budget Principal de l'exercice 2008 comme présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
61522	Bâtiments	-6 000,00 €		
6336	Cotisations au CDG10	600,00 €		
6338	Autres	110,00 €		
64111	Rémunération principale	5 290,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Budget dépenses</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Total Budget recettes</b>	<b>0,00 €</b>

PREFECTURE DE L'AUBE  
 19 DEC 2008  
 PREFECTURE DE L'AUBE  
 19 DEC. 2008

Extrait certifié conforme,  
 Troyes, le 14 Décembre 2008  
 La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008**

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 44

Membres présents : 30

**OBJET : 2008/C12/04**

**Budget annexe 2008  
Décision modificative n°3**

Acte rendu exécutoire :  
**19 DEC. 2008**

Après dépôt en Préfecture le :  
**19 DEC. 2008**

Et publication le :  
**19 DEC. 2008**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008



